

ARRETE n° 11905-2022 du 9 décembre 2022 portant nomination des membres de la commission administrative paritaire locale unique du second degré compétente à l'égard des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques, des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, des professeurs certifiés et adjoints d'enseignement, des professeurs d'éducation physique et sportive et chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'enseignement général de collège, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale de la Polynésie française

Le vice-recteur de Polynésie française,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 60-403 du 22 avril 1960 modifié portant dispositions statutaires applicables aux chargés d'enseignement d'éducation physique et sportives ;

Vu le décret n° 68-503 du 30 mai 1968 portant statut particulier des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques ;

Vu le décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;

Vu le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;

Vu le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

Vu le décret n° 72-583 du 4 juillet 1972 définissant certains éléments du statut particulier des adjoints d'enseignement ;

Vu le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires notamment ses articles 6, 15 et 16 ;

Vu le décret n° 86-492 du 14 mars 1986 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'enseignement général de collège ;

Vu le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

Vu le décret n° 2017-120 du 1er février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté n° 10914 VR du 16 novembre 2022 portant création du bureau de vote électronique pour l'élection de la commission administrative paritaire commune compétente à l'égard des personnels enseignants du second degré, d'éducation et psychologue de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté n° 4204-2022 du 3 mai 2022 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes de la commission administrative paritaire locale unique du second degré de Polynésie française ;

Vu le procès-verbal de dépouillement des votes à l'élection professionnelle en date du 8 décembre 2022,

Arrête :

Article 1er.— Sont nommés membres de la commission administrative paritaire locale unique compétente à l'égard des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques, des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, des professeurs certifiés et adjoints d'enseignement, des professeurs d'éducation physique et sportive et chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'enseignement général de collège, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale de la Polynésie française, les représentants dont les noms suivent :

A) Représentants l'administration

a) Membres titulaires

1. M. TERRET Thierry, vice-recteur de Polynésie française
2. M. HUISMAN Olivier, secrétaire général, vice-rectorat de Polynésie française
3. M. LEGENDRE Anthony, directeur des ressources humaines, vice-rectorat de Polynésie française
4. M. FONTAINE Julien, directeur adjoint des ressources humaines, vice-rectorat de Polynésie française
5. Mme TOMMASINI Yvette, doyenne de l'inspection pédagogique régionale, vice-rectorat de Polynésie française
6. M. SIGWARD Éric, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional de mathématiques, vice-rectorat de Polynésie française
7. M. CHADOURNE Didier, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional d'économie-gestion, vice-rectorat de Polynésie française
8. Mme MARTINEAU Sylvie, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale de sciences et techniques industrielles, vice-rectorat de Polynésie française
9. M. LEFEUVRE Éric, inspecteur de l'éducation nationale en charge de la voie professionnelle, vice-rectorat de Polynésie française
10. M. HERNANDEZ Yannick, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional de langues vivantes, vice-rectorat de Polynésie française
11. Mme VOLANT Nathalie, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale d'éducation physique et sportive, vice-rectorat de Polynésie française
12. M. LE LU Gaëtan, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional de lettres, vice-rectorat de Polynésie française
13. M. MORHAIN Christian, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional établissements et vie scolaire, vice-rectorat de Polynésie française
14. Mme PENDU Anna, contrôleur de gestion, vice-rectorat de Polynésie française
15. M. CHARLERY Pascal, proviseur du lycée Diadème - Te Tara o Maïao

b) Membres suppléants

1. Mme LAMAUD Patricia, principale du collège de Mahina
2. Mme LABBAT Dorothée, conseillère juridique, vice-rectorat de Polynésie française
3. Mme GUILLOTS Marie-Christine, principale du collège Henri Hiro

4. Mme CHIN Florence, directrice des affaires générales, vice-rectorat de Polynésie française
5. Mme CARENO GENTILLY Dominique, proviseure adjointe du lycée hôtelier de Tahiti
6. M. MATTEI Patrick, ingénieur de recherche, vice-rectorat de Polynésie française
7. Mme HATURAU Théodora, directrice des affaires budgétaires et financières, vice-rectorat de Polynésie
8. M. VINS Jean-Pascal, proviseur du lycée Paul Gauguin
9. Mme BELLORGET Barbara, principale du collège Tinomana Ebb
10. M. AMERIO Thierry, ingénieur d'étude, vice-rectorat de Polynésie française
11. M. LASMEZAS Pascal, proviseur adjoint du lycée Diadème - Te Tara o Maï'ao
12. M. ABOUNADANE Adil, directeur des systèmes d'information, vice-rectorat de Polynésie française
13. Mme N'GOLO Mariène, proviseure adjointe du lycée professionnel de Mahina
14. Mme MERCIER Sylvie, ingénieure d'étude, vice-rectorat de Polynésie française
15. M. MERCIER Vincent, directeur adjoint des systèmes d'information, vice-rectorat de Polynésie française

B) Représentants le personnel

a) Membres titulaires

1. M. BESSERT Marc Hiroarii, professeur certifié de classe normale, collège de Papara
2. Mme FAAFATUA Vanessa, professeure de lycée professionnel de classe normale, Lycée Diadème - Te Tara o Maï'ao
3. Mme LAVIE Marie-Pierre, professeure certifiée hors classe, lycée Diadème - Te Tara o Maï'ao
4. M. TCHANG Martial, professeur de lycée professionnel de classe normale, lycée professionnel de Mahina
5. M. VALLEJO Arthur, professeur certifié hors classe, lycée des îles-sous-le-vent
6. Mme COSTEUX Tarita, professeure de lycée professionnel de classe normale, lycée professionnel de Fa'a'a
7. M. BALLAND Fabrice, professeur d'éducation physique et sportive de classe normale, lycée hôtelier de Tahiti
8. Mme MARIEL Vaimiti, conseillère principale d'éducation de classe normale, collège Teritua a Teriteroiterai
9. Mme TEHEIURA Teaviu, professeure certifiée de classe normale, collège de Punaauia
10. M. JEANPIERRE Christophe, professeur agrégé de classe normale, lycée des îles-sous-le-vent
11. Mme LAUFATTES Brenda, psychologue de l'éducation nationale de classe normale, circonscription pédagogique n°9
12. M. ROUTHIER Maheanuu, professeur de lycée professionnel de classe normale, lycée Tuianu le Gayic
13. Mme LEJEUNE Karine, professeure certifiée de classe normale, collège de Pao Pao
14. Mme TEHEIURA Bérose, conseillère principale d'éducation de classe normale, lycée professionnel de Mahina
15. Mme ATAPO Béatrice, professeure agrégée de classe normale, lycée Diadème - Te Tara o Maï'ao

b) Membres suppléants

1. M. ROCHE Vatea, professeur d'éducation physique et sportive de classe normale, lycée Diadème - Te Tara o Maï'ao
2. Mme PAARI Nadine, professeure certifiée de classe normale, lycée polyvalent Tairapu nui
3. Mme LUCAS-BALLAND Ula, professeure certifiée hors classe, collège de Tipaerui
4. Mme POULIQUEN Yvonne, professeure certifiée de classe normale, lycée polyvalent Ihi-Tea no Vauvau
5. Mme SLUISMANS Atanua, professeure de lycée professionnelle de classe normale, lycée professionnel d'Uturoa
6. M. TAIE Steeven, professeur certifié de classe normale, collège de Mahina
7. Mme TEMAURI Mateata, professeure certifiée de classe normale, collège Henri Hiro
8. M. FLORES Iona, professeur agrégé de classe normale, collège de Punaauia
9. M. METENS Thierry, professeur de lycée professionnel classe exceptionnelle, lycée polyvalent Tairapu Nui
10. M. MOU Taiva, professeur certifié de classe normale, lycée polyvalent Tuianu le Gayic
11. Mme TAVITA Vaitiare, professeure certifiée de classe normale, lycée Diadème - Te Tara o Maï'ao
12. Mme CLARK Merryll, professeure certifiée de classe normale, lycée polyvalent Tairapu Nui
13. M. LUCAS Yann, professeur de lycée professionnel de classe normale, lycée professionnel de Mahina
14. Mme CURET Hinatea, professeure certifiée de classe normale, lycée Paul Gauguin
15. Mme LY YEN FOCK Reva, psychologue de l'éducation nationale de classe normale, centre d'information et d'orientation

Art. 2.— Les membres de la commission nommés par le présent arrêté entrent en fonction le 1er février 2023 et exercent leur mandat de représentant pour une durée de quatre ans.

Art. 3.— Le vice-recteur de Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 9 décembre 2022.
Olivier HUISMAN.